

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2026-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 RELATIF À L'OCCUPATION
ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2026-02-31 à sa séance du 2 février 2026, du projet de règlement numéro 2026-04 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 mars 2026 à compter de 18h45, à la salle du conseil située au 4557 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet vise à :

- a. Établir les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

QUE le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du conseil qu'il aura désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer soient entendus;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON CE 20 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2026

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière